



11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide

# LES CÔMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

JANVIER 2019





**Les communes ou leurs groupements** (EPCI, syndicat intercommunal, syndicat mixte, EPAGE, EPTB...) sont des **acteurs incontournables** dans la mise en œuvre des actions de préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les domaines sur lesquels ils peuvent intervenir sont nombreux.

À ce titre, l'agence de l'eau Rhin-Meuse les accompagne au regard des priorités fixées : atténuation et adaptation aux effets du changement climatique, réduction des pollutions classiques et toxiques, restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides, reconquête de la biodiversité, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

L'agence de l'eau privilégiera une approche partenariale avec les acteurs locaux et les élus au travers de **contrats de territoire « Eau et Climat »** qui placent la lutte contre le changement climatique et la bonne gestion patrimoniale des infrastructures comme prérequis à tout financement.





# AIDES

accordées par l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

Dans une logique d'équité territoriale, les efforts de l'agence de l'eau Rhin-Meuse seront en priorité concentrés sur les collectivités à faible capacité d'investissement. Il s'agit des communes en zones de revitalisation rurale (ZRR) ou de montagne représentant près de 50% du territoire d'intervention de l'agence de l'eau.

**TAUX  
D'AIDE DE  
RÉFÉRENCE**

## INTERVENTIONS

### EN FAVEUR DE LA STRUCTURATION DES COMPÉTENCES POUR DES SERVICES DURABLES

#### Études de gouvernance et de transfert de compétences

notamment dans le cadre des lois MAPTAM, GEMAPI et NOTRe

**70%**

**Schémas directeurs**, y compris volet de gestion patrimoniale

### EN FAVEUR DE LA RESTAURATION, LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES, DE LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION ET DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



**Études** (diagnostic préalable, inventaire des zones humides, plan de gestion, suivi écologique...)

**70%**

1

#### Travaux de restauration de cours d'eau/bassin versant

Chantiers ponctuels, démonstratifs

**40%**

Opération globale (sur l'ensemble d'un bassin versant par exemple)

**60%**

Programme global et prioritaire pour l'atteinte du bon état des eaux

**80%**

2

**Prévention des inondations et des coulées d'eaux boueuses** (ralentissement dynamique, hydraulique douce sur les versants...)

**40%**

3

Préservation, restauration, recréation de **zones humides et reconquête de la biodiversité** (trames verte et bleue)

**80%**

4

**Espèces exotiques envahissantes** (actions de connaissance, de prévention et de gestion d'espèces émergentes et prioritaires sur le bassin Rhin-Meuse)

**80%**

### EN FAVEUR DU RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

5

**Effacement d'un ouvrage** (seuil, barrage)

**100%**

**Aménagements** de dispositifs de franchissabilité d'ouvrage pour la montaison et la dévalaison piscicole (type passe à poissons) ainsi que pour le transport des sédiments (lorsque l'effacement n'est pas envisageable)

**30%**

### EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES PESTICIDES SUR LES ESPACES COMMUNAUX

6

#### Démarche zéro pesticide

Diagnostic (plan de désherbage, gestion différenciée)

**50%**

**Investissement** (lutte biologique, plantes couvre-sol, matériel alternatif)

**50%**



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



## EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET DE LA BONNE GESTION DES RESSOURCES EN EAU UTILISÉES POUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

	<b>Études</b> (diagnostic, schéma directeur, étude de définition et de programmation)	<b>70%</b>
	<b>Études de maîtrise d'œuvre</b> (avant-travaux, suivi et réception de travaux) et études annexes nécessaires	<i>Selon typologie de travaux</i>
7	<b>Protection réglementaire des captages par DUP</b> (déclaration d'utilité publique) Uniquement pour les captages dégradés par des pollutions diffuses (identifiés dans le SDAGE)	<b>70%</b>
	<b>Mise en œuvre des prescriptions</b> des arrêtés de DUP (travaux de protection, acquisition du périmètre immédiat,...)	<b>50%</b>
8	<b>Protection des aires d'alimentation de captage vis-à-vis des pollutions diffuses</b> Études Animation assurée par la collectivité	 <b>80%</b>
	<b>Actions de protection</b> (Acquisition ou gestion foncière, développement de filières agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau, modification des pratiques en lien avec les agriculteurs...)	
9	<b>Amélioration de la qualité de l'eau distribuée</b> (hors nitrates et pesticides)	<b>30%</b> + 10% si ZRR* ou zone de montagne
10	<b>Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable</b> vis-à-vis des risques de rupture de l'approvisionnement liés à la vulnérabilité qualitative ou quantitative des ressources en eau	 <b>30%</b> + 10% si ZRR* ou zone de montagne
11	<b>Lutte contre les fuites</b> Équipements visant à améliorer la connaissance des rendements des réseaux d'eau potable	 <b>50%</b>
	Travaux d'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable ciblés sur les conduites où les pertes sont plus importantes et visant l'atteinte d'un rendement de 85% (éligibilité sous condition)	<b>30%</b> + 10% si ZRR* ou zone de montagne
<b>EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DES REJETS DES ACTIVITÉS RACCORDÉES</b>		
	<b>Recherche de substances dangereuses</b> pour l'environnement (RSDE) en station de traitement (hors campagnes de mesures réglementaires amont/aval)	<b>50%</b>
12	<b>Études</b> préalables à la mise en œuvre d'une opération collective territoriale de maîtrise des rejets des activités raccordées ou non à un réseau d'assainissement ou de protection d'une ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable	<b>70%</b>
	<b>Station de traitement mixte</b> : quote part correspondant au traitement des effluents non domestiques provenant d'une activité économique	<i>Cf. plaquette « L'agence de l'eau aide les industriels et moyennes entreprises »</i>

\* ZRR : zone de revitalisation rurale

## EN FAVEUR DES TRAVAUX DE GESTION DURABLE DU TEMPS DE PLUIE EN MILIEU URBAIN

	<b>Schémas directeurs</b> pour la définition et la programmation de travaux, et d'avant-travaux, du potentiel de déaccordement des eaux pluviales, gestion patrimoniale Prestations externalisées		<b>70%</b>
	Prestations réalisées par les moyens propres du bénéficiaire de l'aide		
	Etudes en phase travaux (suivi et réception des travaux)		<i>Selon typologie de travaux</i>
13	<b>Gestion intégrée des eaux pluviales</b> Techniques alternatives (noues, toitures végétalisées, chaussées réservoir...) - Chantiers ponctuels, démonstratifs - Opération globale (sur l'ensemble d'un bassin versant urbain par exemple)		<b>40%</b> <b>60%</b>
	<b>Économies d'eau</b> (cuve de récupération d'eau de pluie sur domaine public et opérations groupées en terrain privé)		<b>60%</b>
14	<b>Gestion curative des eaux pluviales</b> (sous réserve de l'étude d'une solution alternative préventive et dans la limite des besoins pour la reconquête du bon état) Bassins d'orage (réseau unitaire), renforcement de collecteurs de transfert, réhabilitation de station d'épuration		<b>40%</b>
	Traitement pluvial		<b>40%</b>
15	<b>Autosurveillance des réseaux</b>		<b>40%</b> <i>(jusqu'au 30/06/21)</i>

## EN FAVEUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NÉCESSAIRES À LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

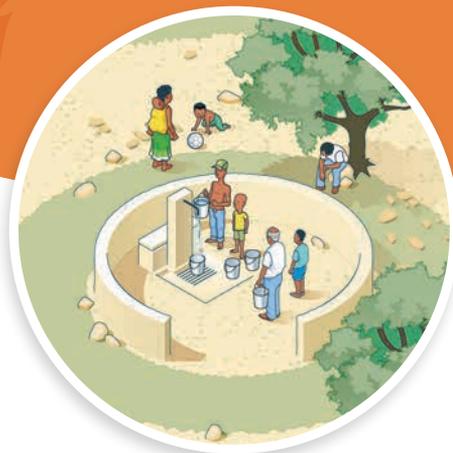
	<b>Études</b> de gestion patrimoniale, schémas directeurs pour la définition et la programmation de travaux Prestations externalisées		<b>70%</b>
	<b>Études</b> de maîtrise d'œuvre (avant travaux, suivi et réception des travaux) et études annexes nécessaires		<i>Selon typologie de travaux</i>
16	<b>Création d'un premier système d'assainissement collectif</b> (station, réseaux) INSCRIT AU PAOT*		<b>50%</b> <i>+ 10% si ZRR** ou zone de montagne</i>
17	<b>Zone de rejet végétalisée</b>		
	<b>Amélioration des performances d'un système d'assainissement</b> existant INSCRIT AU PAOT et dans la limite des besoins pour la reconquête du bon état Réhabilitation d'une station de traitement des eaux usées		<b>30%</b> <i>+ 10% si ZRR** ou zone de montagne</i>
	<b>Amélioration des réseaux</b> (élimination des eaux claires parasites, collecte, regroupement des points de rejets), zone de rejet végétalisée		
	<b>Prime de résultat en assainissement collectif</b>		<i>Cf. plaquette dédiée</i>

## EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION, DE L'ÉDUCATION ET DE L'INFORMATION DE TOUT PUBLIC

18	<b>Actions d'animation</b> (sur appel à projets)		<b>50%</b>
19	<b>Actions de sensibilisation, d'information et de communication</b>		<b>40%</b>
	Événementiel		<b>30%</b>
	Équipement pédagogique pour l'accueil du public		<b>40%</b> <i>au cas par cas</i>

\* PAOT : plan d'action opérationnel territorialisé élaboré en lien avec les services de l'État  
\*\* ZRR : zone de revitalisation rurale





## COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'aide de l'agence de l'eau en la matière s'inscrit dans le cadre de la loi du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

INTERVENTIONS	PAYS D'INTERVENTION	OBSERVATIONS	TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE
<p><b>Les actions de solidarité</b>            Les publics-cible de l'agence de l'eau sont les habitants des pays les plus pauvres, à savoir ceux définis par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) comme les « pays à revenus intermédiaires, tranche inférieure », respectant des critères éthiques, notamment dans la part de leur budget public consacré à l'eau potable et à l'assainissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays d'Afrique</li> <li>• Les pays de l'Océan Indien</li> <li>• Les pays du Moyen-Orient</li> <li>• Les pays d'Asie du Sud-Est</li> <li>• Les pays de l'ex-Europe de l'Est</li> <li>• Haïti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation locale d'au moins 5%</li> <li>• Soutien financier par une collectivité ou une association située dans le bassin Rhin-Meuse</li> </ul>	<p><b>60%</b>            avec un montant plafond de 60 000€ (sauf cas particulier)</p>
<p><b>Les actions de coopération institutionnelle</b> à mener en collaboration avec les institutions locales pour développer une gestion intégrée des ressources en eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays d'Afrique (Congo)</li> <li>• Les pays du Moyen-Orient</li> <li>• Les pays d'Asie du Sud-Est (Laos, Cambodge)</li> <li>• Les pays d'Europe</li> </ul>	<p><b>80%</b>            au cas par cas</p>	



# 11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention

## Une ambition à la hauteur des territoires

### Dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme d'intervention, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau affirme également une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Département des aides  
et de l'action territoriale :

67 68 03 87 34 47 53

54 57 03 87 34 47 04

08 52 55 88 03 87 34 46 83

Pour formaliser votre demande  
d'aide ou suivre vos dossiers :  
<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>

N° vert : 0800 710 325

L'ensemble des  
documents constitutifs  
du 11<sup>e</sup> programme  
(document intégral,  
synthèse, délibérations...)  
sont accessibles sur le  
site internet  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



Agence de l'eau Rhin-Meuse – Rozérieulles  
BP30019 – 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00 / Fax : 03 87 60 49 85  
[agence@eau-rhin-meuse.fr](mailto:agence@eau-rhin-meuse.fr)

Suivez l'actualité de l'agence  
[eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

